

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de membres

Présents : 10

Excusés : 4

Pouvoirs : 4

Votants : 14

Absents : 0

Date de la convocation :

Le 11 juin 2024

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-et-quat, le dix-huit juin à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel WALTER, Michel DUBAUX, Éric
FORESTIER, Dominique SAVARIAUD et Christian MICHELET ; Mmes Laurence
TOUMEYRAGUES, Sandra BARBE, Delphine SCHWARTZ, et Françoise
JORREY

Excusés : Mesdames Estelle ASPART, Laure BRAQUEHAIS, et Messieurs
Ulysse SUC et Antoine ZANOTTO

Pouvoirs : Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Christian
MICHELET ; Monsieur Ulysse SUC à Monsieur Daniel BORDENEUVE ;
Madame Laure BRAQUEHAIS à Madame Françoise JORREY ; Madame
Estelle ASPART à Madame Laurence TOUMEYRAGUES

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Remboursement des frais à Madame JORREY.

Afin de faciliter l'exercice de leur mandat, les élus locaux peuvent bénéficier de l'indemnisation de frais exposés dans le cadre de leurs fonctions. Conformément aux dispositions de l'article L 2123-18 du CGCT, les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Au vu de ces dispositions, le Maire propose de rembourser les frais de repas, d'un montant de 17.00 €, engagés par Madame JORREY lors de sa participation à la formation Plan Communal de Sauvegarde du 30 avril 2024 à AGEN.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

APPROUVE le remboursement de la somme de 17.00 € à Madame JORREY.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 21 juin 2024

Le Maire,
Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Laurence TOUMEYRAGUES